

PROCES – VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du lundi 13 mars 2023

**L'an deux mille vingt-trois
Le treize mars à 20h00,**

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le conseil municipal de la commune de Marcilly d'Azergues, s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2023

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

BLANCHON Frédéric	PERRETON Pascal	
BURNIER Frédérique	CARRIER Nathalie	
ARONICA Mathieu		VIGNERON Pascal
SCAPATICCI Benjamin	ROCHET Philippe	De PARISOT DE BERNECOURT France
SICILIANO Georges	CHEVEREAU Laurent	

ABSENTS (avec pouvoir) :

Madame GOUBEAU Ghislaine a donné pouvoir à Monsieur SCAPPATICCI Benjamin
Monsieur DECLERCK Thierry a donné pouvoir à Monsieur BLANCHON Frédéric
Madame CORDIER Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur VIGNERON Pascal

ABSENTS (sans pouvoir) : néant

Secrétaire de séance : Madame BURNIER Frédérique

ORDRE DU JOUR

- I- Désignation du secrétaire de séance
- II- Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 09 janvier 2023
- III- Décisions prises par Monsieur le Maire
- IV- Administration :
 - 1/ budget communal : attribution des subventions communales pour 2023
 - 2/ budget communal : augmentation du taux de la taxe du foncier bâti pour 2023
 - 3/ dénomination et rétrocession d'une future voie communale
 - 4/ désaffectation et déclassement d'un bien public
 - 5/ demande de subvention pour l'aménagement du centre bourg
- V- Divers

I Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Madame Frédérique BURNIER d'être la secrétaire de séance, celle-ci accepte la fonction.

II Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 09 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance du 09 janvier 2023 a été transmis aux élus au préalable. Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler :

- Proposition de réunir en un seul « point » le paragraphe II, avec deux sous-sections (tirets).
- Paragraphe III, point 2 en page 3 : rajouter à la suite de la phrase « La commune est divisée en deux secteurs », la phrase suivante : « *Le coordinateur communal désigné est Guylaine PAUL, agent d'accueil en Mairie.* »

Les propositions de correction du PV du 09 janvier 2023 sont soumises au vote. Le conseil municipal valide à l'unanimité, le procès-verbal corrigé, de la séance du 09 janvier 2023.

III Décisions prises par Monsieur le Maire

Un courrier de Monsieur le Maire, en Lettre recommandée avec AR, a été envoyé en date du 07/02/2023 au mandataire judiciaire en charge de la liquidation de la SARL I-ELEC, titulaire du lot 14 du marché de travaux pour la création de la 5^e classe du groupe scolaire.

Ce courrier met en demeure le mandataire de se prononcer sur la poursuite (ou non) du marché public. Une absence de réponse sous un mois conduit à la résiliation de plein droit du marché avec cette entreprise, ce qui permettra de s'engager avec un autre électricien.

IV Administration

1/ Budget communal : attribution des subventions communales pour 2023

Délibération n° 2023 / 07

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues par la Commune pour 2023.

Il est proposé d'augmenter la subvention de l'ADMR à 3 500 € et de maintenir le montant de la subvention de la bibliothèque à 400 € et celui de Graines d'Actions à 500 €.

Par ailleurs, il est proposé d'effectuer un don à la Fédération Nationale de la Protection Civile pour l'achat de générateurs électriques en Ukraine. Le montant proposé est de 100 €.

Le conseil municipal valide à la majorité (12 voix « pour » et 2 abstentions), pouvoirs compris, les montants de subventions proposés pour l'année 2023.

2/ Budget communal : augmentation du taux de la taxe du foncier bâti pour 2023

Délibération n° 2023 / 08

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité directe locale de 2022 et propose :

- Taxe foncière des propriétés non bâties (TFNB) : 52,50 %. Maintien du taux de cette taxe.

- Taxe d'Habitation (TH) : figée de 2020 à 2022 à 9,97%, doit de nouveau être votée. Maintien du taux de cette taxe.
- Taxe foncière des propriétés bâties (TFB) : 28,27% est portée à 30.27%.
Proposition de la commission des finances, après 10 années sans modification, d'augmenter le taux de la TFB de 2 points, afin d'équilibrer les recettes de fonctionnement (environ 26 000 € supplémentaires).

Le conseil municipal valide à la majorité (12 voix « pour » et 2 abstentions), pouvoirs compris, les taux d'imposition non modifiés de la TFNB et de la TH ainsi que l'augmentation de deux points de la TFB.

3/ Dénomination et rétrocession d'une future voie communale

Délibération n° 2023 / 09

En vue de la construction du lotissement « Les Jardins d'Annie » et la rétrocession de la future voie, il revient à la Commune de dénommer ce chemin.

Suite à plusieurs suggestions, le nom proposé pour la future voie est « chemin des Teillières ».

Il est également proposé que cette nouvelle voie soit classée dans le domaine public communal en étant rétrocédée à la Commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, pouvoir compris, valide la dénomination proposée et accepte la rétrocession et le classement dans le domaine public, de la future voie à la Commune à l'issue de la réception des travaux.

4/ Désaffectation et déclassement d'un bien public

Délibération n° 2023 / 10

Monsieur le Maire explique que l'ancienne école, située au 82 route des chères, ainsi que les 2 parcelles A n°499 et 500, ne sont plus occupées ni utilisées. Afin d'envisager la mise en vente du bien, il est nécessaire :

- De constater la désaffectation du bâtiment : celui-ci n'est plus en service.
- De procéder au déclassement du terrain et des 2 parcelles A 499 et A 500 (comprenant le bâtiment, la cour et le jardin) du domaine public, pour les intégrer dans le domaine privé de la Commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, pouvoir compris, constate la désaffectation du bâtiment de l'ancienne école, prononce le déclassement du terrain et du bâtiment et accepte l'intégration de l'ensemble au domaine privé de la Commune.

5/ Demande de subvention pour l'aménagement du centre bourg

Délibération n° 2023 / 11

Monsieur le Maire confirme que des locaux Communaux pourraient être inclus dans le projet de réaménagement du centre bourg.

Il est proposé d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour ce projet d'investissement.

Le conseil municipal à l'unanimité, pouvoir compris, valide le projet d'investissement présenté et autorise la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

V Divers

COMPTES RENDUS RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICATS – COMMISSIONS ET AUTRES

INTERCOMMUNALITÉ

Bureau des Maires du 15 février 2023 : avancement du SCoT (schéma de cohérence territoriale). Annonce d'une réunion Publique à Lozanne le 20/04/2023.

Conseil Communautaire du 22 février 2023 : PV transmis ce jour

Commission déchets du 1^{er} mars 2023 : débat sur les biodéchets.

- Appel d'offre pour des composteurs individuels. Les usagers doivent-ils payer ou non leur composteur ?
- Composteurs partagés ?
- Cantine scolaire ?

Une organisation très encadrée est nécessaire pour que cela fonctionne avec des bénévoles

Commission mobilité du 7 mars 2023 :

- Piste cyclable entre Lozanne et Civrieux ;
- Piste cyclable à Morancé ;
- Car du Rhône : une ligne va desservir la Vallée d'Azergues.

Mutuelle intercommunale : l'association ACTIOM propose des contrats à des tarifs intéressants. Il est possible de prévoir des permanences dans les Mairies.

SYNDICATS

Comité syndical du SIEVA du 10 mars 2023 : vote du budget. Bonne gestion.

Comité du Syndicat de la gendarmerie du 8 mars 2023 : vente des appartements à Métropole Habitat.

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission vie économique du 16 janvier 2023 : proposition d'achat de deux banderoles concernant le marché. Un recensement de toutes les entreprises a été initié par la CCBPD.

AUTRES

Conseil d'école du 7 mars 2023 : beaucoup de questions sur les futurs travaux (circulation, nuisances etc...)

POUR INFORMATION

Prochaine réunion de Conseil Municipal : **lundi 03.04.2023 à 20H00**

Prochaines réunions de Commissions :

Commission communale	Date retenue	Heures	Lieu
Communication	Jeudi 30.03.2023	19H30	Mairie
Voirie/sécurité	Mercredi 05.04.2023	19H00	Mairie
Impôts directs	Vendredi 21.04.2023	09H30	
Vie scolaire	Vendredi 21.04.2023	14H30	Mairie

Autres :

Réunion Publique : samedi 6 mai 2023 à 10h30 à la Salle des fêtes (+ verre de l'amitié) ;

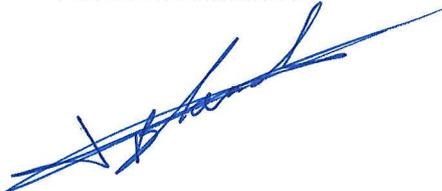
Inauguration de la 5ème classe : samedi 8 juillet 2023 (à confirmer).

Fin de séance : 21H30

Ont approuvé et signé le présent Procès-verbal :

Le Maire,

Frédéric BLANCHON



La secrétaire de séance,

Frédérique BURNIER

